

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 23 mai 2019

Nomenclature N° : 1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019042

Présents : 27

Votants : 32

Objet : Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de voirie rue Gaston Lesage et impasse des Trembles à Dourdan

Le 23 mai 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 17 mai 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Romain VITEAU, Eric RINEAU, Marie-Ange ROUSSEL, Christophe NICOLAU, Alessandro BERTONE, Nadia LE BOURNOT, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Catherine AUBERT a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Claudine KIEFFER a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Jean-Jacques DULONG a donné pouvoir à Romain VITEAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Thérèse GILBERT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, d'Olivier BOUTON :

La société BATIGERE EN ILE-DE-FRANCE a engagé un grand programme de rénovation du patrimoine de la résidence du Parc à Dourdan sise rue Raymond Laubier, Impasse des Trembles, allée du Parc et rue Gaston Lesage. Ce patrimoine représente 224 logements sociaux.

Ces travaux consistent en :

- Isolation thermique de tous les bâtiments
- Rénovation et privatisation des pieds d'immeuble
- Requalification des parkings et liaisons piétonnes

La Commune de Dourdan envisage, quant à elle, la rénovation et la requalification de la rue Gaston Lesage qui borde cette résidence.

Par ailleurs, la résidence du Parc fait l'objet d'un bail emphytéotique entre la commune de Dourdan et la société anonyme d'habitations à loyer modéré SOVAL signé le 28 décembre 1963.

Cette société est devenue BATIGERE EN ILE-DE-FRANCE à la suite d'une opération de fusion par voie d'absorption suivant traité de fusion en date du 1^{er} octobre 2018.

Or, l'emprise foncière du bail emphytéotique précité a été mal définie à son origine et il s'avère aujourd'hui que celle-ci contient notamment le gymnase Michel AUDIARD, le champ de Foire et l'impasse des Trembles. C'est pourquoi, une modification de l'assiette foncière du bail est en cours afin de dissocier les espaces publics des espaces privés dévolus à BATIGERE EN ILE-DE-FRANCE.

Dans ce cadre, les parties se sont rapprochées et ont convenu de réaliser, en commun, des travaux de requalification de voirie et stationnement se jouxtant afin de mutualiser les coûts, uniformiser les prestations et la réalisation des travaux.

Dès lors, il convient d'établir une convention visant à définir les conditions de fonctionnement de la co-maîtrise d'ouvrage entre les parties. Cette convention organise en outre le co-financement entre les signataires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2422-12 et L 2422-13 relatifs aux transferts de maîtrise d'ouvrage,

Vu l'avis de la commission « Urbanisme, Travaux, Développement Durable » du 13 mai 2019,

Considérant que pour garantir une cohérence d'ensemble pour le réaménagement de l'Impasse des Trembles et la rue Gaston Lesage, il est nécessaire qu'un projet commun englobe la totalité des espaces concernés,

Considérant la rénovation importante engagée par BATIGERE EN ILE-DE-FRANCE sur l'ensemble de la résidence du Parc y compris sur les espaces extérieurs, voirie et stationnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **de conclure** une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de voirie de la rue Gaston Lesage et l'Impasse des Trembles,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout acte s'y référant
- **de dire** que les crédits sont inscrits au budget 2019, dans le cadre d'une autorisation de programme.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 4 **JUIN 2019**
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET

